L'Amarrage

Journal communautaire de Rivière-au-Tonnerre/Sheldrake

Avril 2026

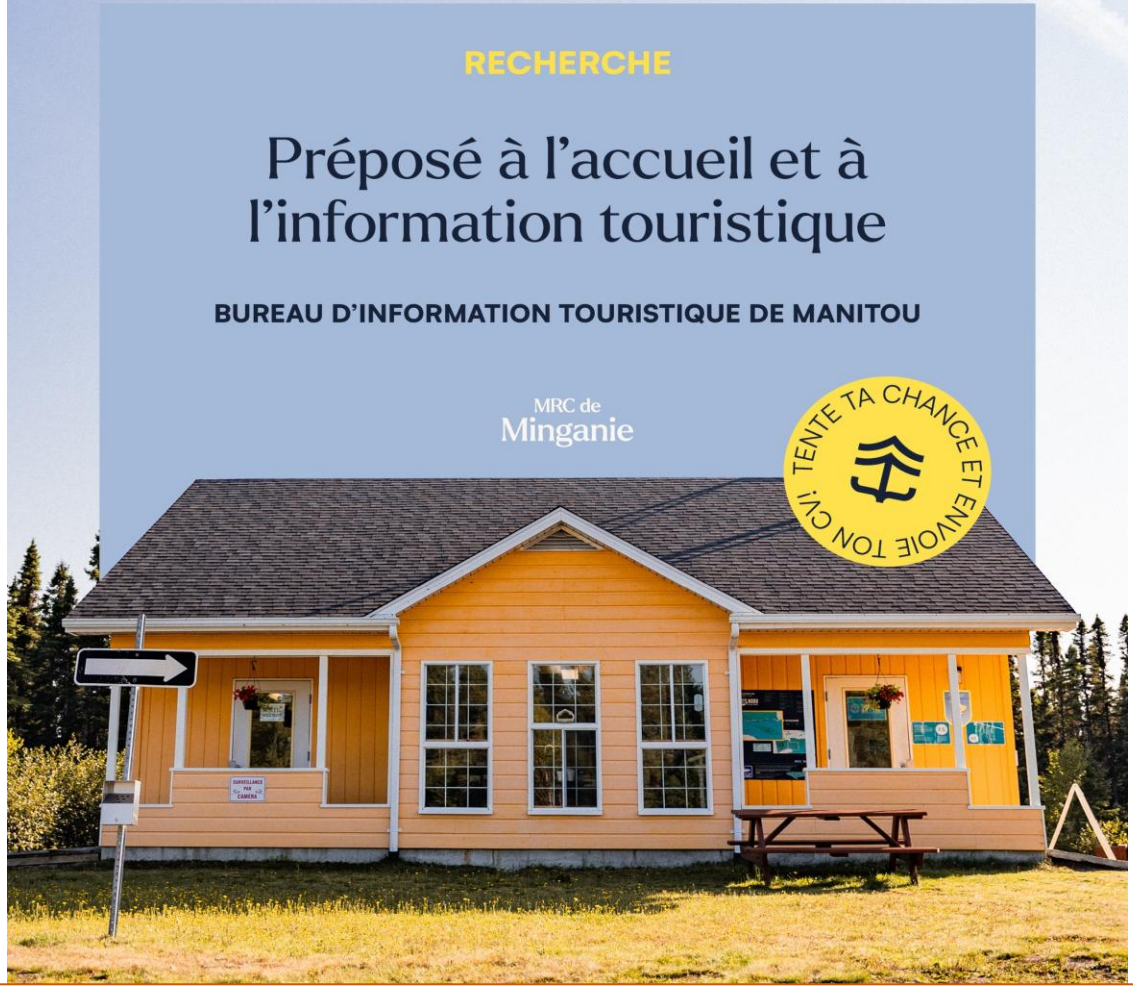

La MRC de Minganie est à la recherche d'un(e) préposé(e) à l'accueil et à l'information touristique au bureau d'information touristique de Manitou.

➞Poste saisonnier 17 semaines entre fin mai et fin septembre
➞40h par semaine
➞Salaire entre 22,79$ et 24,95$/heure selon expérience

L'emploi vise principalement à accueillir, orienter et répondre aux questions des visiteurs lors de leur séjour en Minganie. Nous recherchons des personnes passionnées qui ont envie de partager leurs connaissances!

Consultez l'offre complète:
https://mrcminganie.com/notre-mrc/organisation/carrieres...

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitæ au plus tard le 17 avril au sangel@mrcminganie.com

Mot du maire

Le conseil municipal a décidé de déposer une demande de classement patrimonial pour l'église Saint-Hippolyte.

Cette démarche est importante. L'église n'est pas seulement un bâtiment ancien: elle est le cœur du village, son point central et sa signature visuelle. Elle marque notre paysage, notre histoire et notre identité.

Elle est déjà répertoriée au patrimoine religieux ainsi qu'à l'inventaire patrimonial de la MRC de Minganie, où son potentiel patrimonial est évalué comme exceptionnel.

La procédure est simple: la municipalité transmet un dossier au gouvernement du Québec, qui analysera la demande avant de décider s'il y a lieu d'accorder un classement officiel. Si ce classement est obtenu, l'église sera inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec et pourra aussi devenir admissible à certains programmes d'aide financière liés à la restauration des biens patrimoniaux.

Il faut aussi distinguer deux notions souvent mélangées: L'Église figure dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Ce dernier est un outil d'inventaire et de diffusion. Le Registre du patrimoine culturel, lui, concerne les biens qui bénéficient d'un statut officiel de protection. Être répertorié est une reconnaissance; être classé ajoute une protection juridique officielle.

Nous vous tiendrons au courant des suites de nos démarches.

Benoit de Mulder

Centre de services Desjardins Rivière-au-Tonnerre

À titre de maire de Rivière-au-Tonnerre, je tiens à exprimer publiquement ma profonde indignation à la suite de la décision de la Caisse Desjardins de Minganie-Basse-Côte-Nord de fermer le point de service de Rivière-au-Tonnerre.

En 1900, Alphonse Desjardins fondait la première caisse populaire avec l'idée de rendre les services financiers accessibles à ceux qui en étaient exclus et de soutenir l'initiative locale. La proximité avec la communauté n'était pas un détail : elle était au cœur même du projet coopératif.

La fermeture du point de service de Rivière-au-Tonnerre tourne le dos à cet héritage.

Pour nos aînés, pour les citoyens peu familiers avec les outils numériques, et pour tous ceux qui ont encore besoin d'un accompagnement humain dans la gestion de leurs affaires, ce point de service représentait bien davantage qu'un simple comptoir. Il constituait un service concret, accessible et essentiel. Il leur permettait de gérer leurs finances avec un accompagnement de confiance, dans un cadre plus sécuritaire pour des personnes particulièrement vulnérables aux fraudes et aux abus en ligne.

Cette décision soulève aussi un enjeu de confiance. Lors de la fusion des caisses, des engagements avaient été pris quant au maintien des services de proximité. Ces engagements faisaient écho aux valeurs que Desjardins continue d'afficher : entraide, équité, solidarité, démocratie.

→

Fermer un point de service dans une communauté rurale déjà fragilisée par l'éloignement des services, c'est substituer à ces belles paroles une réalité inverse : centralisation, exclusion, abandon.

La structure du Mouvement Desjardins permet de renvoyer ce type de décision à l'autonomie des caisses locales. Mais il est difficile de ne pas voir, derrière ce choix, l'effet d'un modèle où les impératifs de résultats prennent de plus en plus de place, au détriment de la mission coopérative qui devrait pourtant demeurer première.

Lorsqu'une caisse locale en vient à fermer un service essentiel dans une communauté comme Rivière-au-Tonnerre, il faut se demander ce qu'il reste réellement de la promesse coopérative. Ce n'est pas ainsi qu'on soutient les membres les plus vulnérables. Ce n'est pas ainsi qu'on fait vivre la solidarité.

Les citoyens de Rivière-au-Tonnerre méritent mieux. Ils méritent d'être respectés, entendus et soutenus. J'invite la Caisse Desjardins de Minganie-Basse-Côte-Nord à mesurer les conséquences humaines concrètes de cette décision, et le Mouvement Desjardins à réfléchir sérieusement à la direction qu'il impose aujourd'hui à ses caisses et à ses communautés.

Benoit de Mulder

COMMUNIQUÉ À LA POPULATION

Projet de compteurs d'eau résidentiels : informations importantes

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre souhaite apporter des précisions concernant le projet d'installation de compteurs d'eau résidentiels, afin de répondre aux préoccupations exprimées par certains citoyens.

Ce projet, mis en place à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), consiste à installer un nombre limité de compteurs d'eau dans 25 propriétés sélectionnées de façon aléatoire. Les données recueillies serviront uniquement à des fins d'analyse, notamment pour mieux comprendre la consommation d'eau potable et évaluer les pertes du réseau.

Il est important de préciser que **ce projet n'a aucun impact sur la tarification actuelle de l'eau potable**. Aucune facturation basée sur la consommation n'est prévue. La démarche vise uniquement à améliorer les connaissances et la gestion du réseau d'eau municipal.

Par ailleurs, **aucun frais ne sera assumé par les propriétaires participants**. La Municipalité prend en charge l'ensemble des coûts liés à l'installation, à l'entretien et au remplacement des compteurs.

La participation des citoyens concernés est volontaire et la Municipalité tient à remercier ceux qui acceptent de collaborer à cette initiative.

Enfin, cette démarche revêt une importance particulière pour la Municipalité. En effet, elle s'inscrit dans les exigences gouvernementales permettant de maintenir l'admissibilité au programme **PRIMEAU**, **un levier essentiel** pour financer des projets liés aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, assurer la pérennité des services municipaux et soutenir la qualité de vie de la population.

Compteurs d'eau commercial

La distinction entre propriétés résidentielles et immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) :

Pour les résidences

- 25 propriétés ont été sélectionnées aléatoirement pour participer à une **étude statistique**.
- **Aucun frais** pour les propriétaires.
- **Aucune facturation à la consommation** n'est prévue.
- Objectif : évaluer la consommation et les pertes dans le réseau.

Pour les immeubles ICI

- Tous les immeubles raccordés au réseau municipal sont **assujettis à l'installation d'un compteur d'eau**.
- La Municipalité prend en charge **fourniture, installation, entretien et remplacement** du compteur.
- **La consommation sera facturée** selon le tarif annuel adopté par la Municipalité, tel que prévu par le règlement sur les taxes municipales.
- Objectif : mieux mesurer la consommation et assurer la gestion et la pérennité du service d'eau potable.

Pourquoi ce projet est important ?

- Pour les résidences : améliorer la connaissance de la consommation et l'efficacité du réseau.
- Pour les immeubles ICI : gérer durablement l'eau potable et assurer la pérennité des services municipaux.
- Pour tous : respecter les exigences gouvernementales et maintenir l'accès aux programmes de subvention comme **PRIMEAU**.

La Municipalité invite les citoyens à se référer aux communications officielles pour toute information relative à ce projet et demeure disponible pour répondre à leurs questions.

Jouons un peu

N’attendez pas d’être heureux pour sourire. Souriez plutôt afin d’être heureux. » – Edward Louis Kramer, écrivain américain

L'amour d'une mère pour son enfant ne connaît ni loi, ni pitié, ni limite. Il pourrait anéantir impitoyablement tout ce qui se trouve en travers de son chemin. Agatha Christie-

Emploie bien le temps de ta jeunesse, c’est sur quoi repose ton bonheur futur. »

— Proverbe suédois

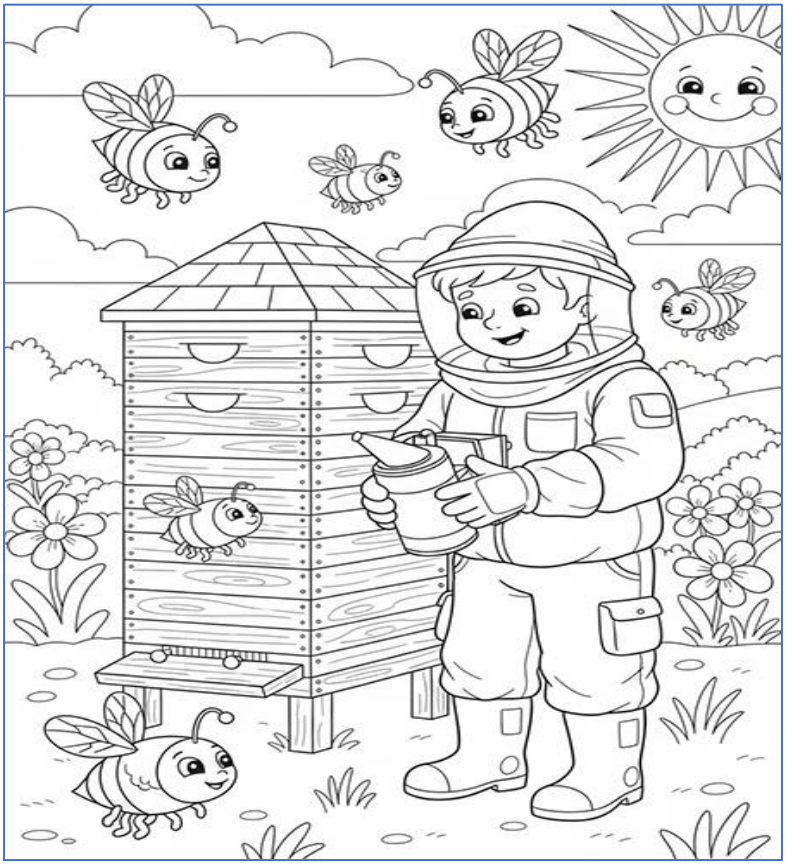

4		2	7	1		6		
	1			2		8		5
7	5	3			9			
				4	2		3	
1	6						8	4
	3		1	8				
			6			5	4	7
9		6		5			2	
		8		7	3	9		1

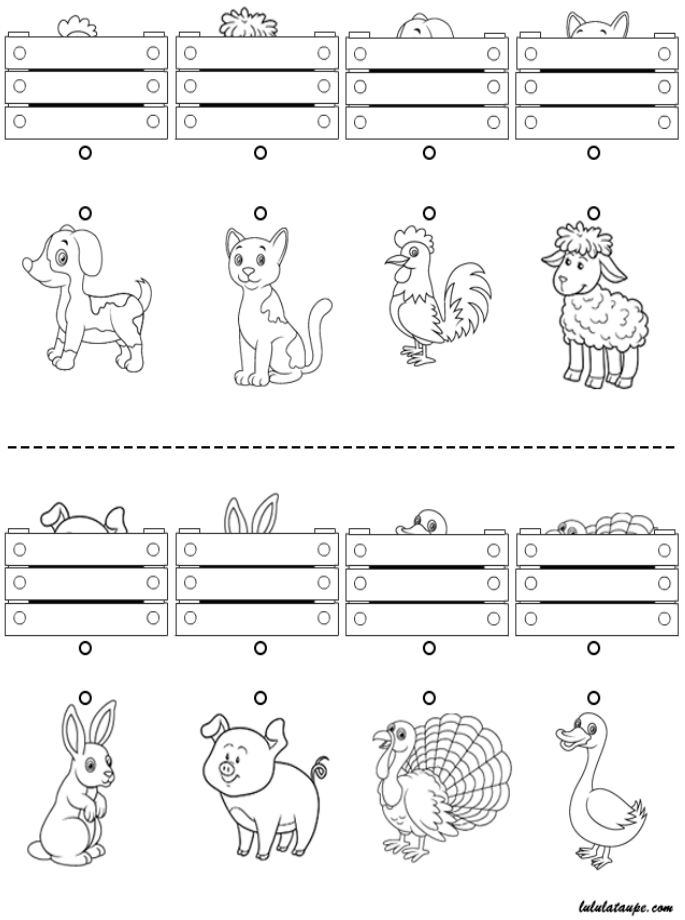

lulutaupe.com

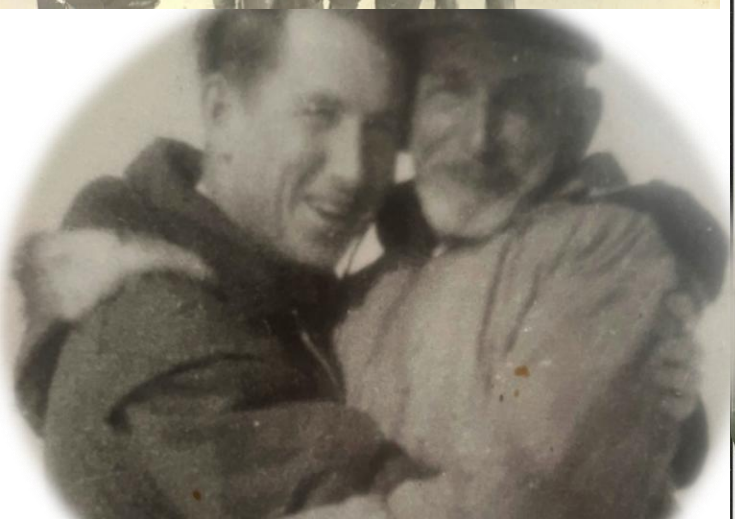

Josée Querry, auteure & conférencière

Si tu connais ces médicaments… lis ceci.

Citalopram –Sertraline-Venlafaxine-Duloxétine-Fluoxétine-Paroxétine-Lorazépam-Alprazolam-Diazépam.

Si ces mots te sont familiers, c'est probablement parce que ton cerveau t'a déjà fait vivre des tempêtes.

Et si tu ne les connais pas… prends deux minutes pour lire ceci,

ça pourrait t'aider à comprendre quelqu'un autour de toi.
Parce que l'anxiété, ce n'est pas juste être stressé.
C'est se lever le matin en pensant que la journée va bien aller…
et quelques minutes plus tard, sentir son cerveau partir dans tous les sens.
C'est penser trop.
Analyser trop.
S'inquiéter pour des choses qui n'existent même pas.
C'est imaginer les pires scénarios possibles juste parce que quelqu'un n'a pas répondu à ton message.
C'est avoir le cœur qui bat trop vite.
Manquer d'air.
Se sentir coupable sans savoir pourquoi.
C'est sourire devant les autres pendant que ton cerveau mène une guerre silencieuse.
Et le pire… c'est quand quelqu'un dit : « Ben voyons… calme-toi. »
Si seulement c'était aussi simple.
Alors aujourd'hui, j'avais juste envie de dire ceci :
À tous ceux qui vivent avec l'anxiété…
Vous n'êtes pas faibles.
Et vous n'êtes surtout pas seuls.
Vous êtes des gens courageux qui continuent d'avancer même quand leur cerveau leur complique la vie.
Et ça mérite d'être dit.
Ne souffrons pas en silence.
Et si tu connais quelqu'un qui vit avec l'anxiété ou le TSPT, partage-lui ce message.
Parfois, se sentir compris peut changer une journée.
Avec tout plein d'LOVE, Josée xxx
#santémentale #TSPT

Le saviez-vous ? 🤔

Votre conseil municipal : votre gouvernement de proximité

Le conseil municipal représente les citoyens et veille à la bonne gestion des affaires de la municipalité. Par ses décisions (règlements et résolutions), il influence directement votre quotidien, notamment en matière de budget, de taxation, de tarification, ainsi que dans les grandes orientations et la gestion des ressources.

👉 **Comment se déroule une séance du conseil ?**
Les séances ont lieu au moins une fois par mois et sont publiques. Voici les grandes étapes :

• Ouverture de la séance et vérification du quorum (minimum de 4 élus présents)
• Adoption de l'ordre du jour (disponible sur la page Facebook de la Municipalité avant la séance)

• Présentation des sujets, lecture des résolutions et vote des élus
• Période de questions des citoyens
• Clôture de la séance

👉 **La période de questions : comment ça fonctionne ?**
C'est le moment réservé aux citoyens pour poser des questions aux élus. Elle est obligatoire à chaque séance et encadrée par certaines règles pour assurer le bon déroulement :

• Une durée maximale peut être fixée (ex. : 30 minutes)
• Un nombre limité de questions par personne
• L'obligation de s'identifier et de poser une question claire

✔️ Les questions doivent porter sur des sujets d'intérêt public liés à la municipalité
✔️ Le respect est essentiel : toute question jugée irrespectueuse ou hors sujet peut être refusée
✔️ Les élus peuvent répondre immédiatement… ou lors d'une séance ultérieure

💡 **Important à retenir**

Une séance du conseil est un lieu où les élus prennent leurs décisions. Les citoyens peuvent y assister, mais ils ne prennent la parole que pendant **la période de questions**, sous la supervision du président d'assemblée.

En fait, les tribunaux ont confirmé cette distinction : les citoyens présents sont surtout des observateurs, sauf lorsqu'ils sont spécialement invités à s'exprimer.

👉 Pour vous exprimer plus librement, d'autres moyens existent : consultations publiques, assemblées d'information, ou sondages municipaux. Le conseil demeure toujours ouvert à vos idées et suggestions, que vous pouvez partager en tout temps, en dehors des séances officielles.

À venir dans la prochaine édition : Résolution VS Règlement

Vous êtes résidents permanents.

Vous avez changé de numéro de téléphone.

Vous êtes des nouveaux arrivants.

N'hésitez pas à nous joindre et nous transmettre vos nouvelles coordonnées.

Nous avons une plateforme de notifications qui permet de maximiser les performances de nos communications.

On communique avec vous tous, au même moment, en tout temps pour toutes urgences municipales;

fermeture de rue, bris d'aqueduc, avis d'ébullition, sécurité etc..

COMITÉ DES LOISIRS

Un nouveau comité des loisirs est formé depuis peu à Rivière-au-Tonnerre.

Membre du comité;

Cindy Derosby (présidente)
Stéphanie Boudreau (vice-présidente)
Marie-Josée Lapierre (secrétaire-trésorière)
Lorraine Bond (membre administrateur)
Eddy Gagnon (membre administrateur)
Marie-Josée Proulx (conseillère no1) agit en tant que représentante de la municipalité

Un organisme local à but non lucratif qui a comme mission de s'assurer de la bonne marche à suivre des événements au sein de la Municipalité.

L'objectif est de promouvoir, planifier, programmer, organiser et gérer les activités culturelles, sportives et communautaires.

Une entente à été signée entre la municipalité et le comité pour l'utilisation des infrastructures municipales situées au 6 rue du Ruisseau et ce pour les 5 prochaines années.

Un comité des loisirs a toujours besoin de bénévoles supplémentaires pour créer des moments rassembleurs.

Vous voulez faire la différence ? Vous voulez que ça bouge?

N'hésitez pas à communiquer avec eux pour les informer de vos disponibilités pour les évènements à venir.

À Havre-Saint-Pierre,

Les Vagues – Loisirs marins transforme la passion du territoire en expériences inoubliables.

Fondée par Jane-Anne Cormier et développée avec son frère Johney, l'entreprise invite visiteurs et citoyens à découvrir l'archipel de Mingan à travers des activités immersives, tout en créant un véritable lieu de rencontre au bord de la mer.

Félicitations à Les Vagues – Loisirs marins pour sa participation au concours OSEntreprendre!

Une belle reconnaissance pour une entreprise qui contribue depuis plusieurs années au rayonnement touristique de la Minganie et de la Côte-Nord!

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-03-26 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le règlement NUMÉRO 228-03-26 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a été adopté lors de la réunion du 7 avril 2026.

Ce règlement entre en vigueur le 7 avril 2026

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 8 ième jour d'avril 2026

Josée Poulin

Directrice-générale et greffière -trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 avril 2026

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 8 avril 2026.

Josée Poulin
Directrice-générale et greffière -trésorière

La Maison du Tonnerre

POPOTE ROULANTE Avril 2026

Mercredi le 01: Salade du chef, filet de porc, gâteau roulé à la vanille.

Jeudi le 02: Soupe aux légumes, vol-au-vent aux fruits de mer, gâteau à l'orange.

Mardi le 07: Crème de poulet, dauphinoise aux bœufs, tarte au sucre.

Mercredi le 08: Soupe aux tomates, cigare aux choux, gâteau au chocolat.

Jeudi le 09: Salade, pilons de poulet, gâteau aux fraises.

Mardi le 14: Salade de choux, hot chicken, gâteau au fromage.

Mercredi le 15: Crudités et trempette, côtelette de porc, gâteau choco-cerises.

Jeudi le 16: Crème de légumes, poivron farcis, croustade aux bleuets.

Mardi le 21: Soupe minestrone, ragoût de bœuf, renversé aux pêches.

Mercredi le 22: Salade, boulettes de poisson, galettes à la mélasse.

Jeudi le 23: Soupe aux pois, repas cabane à sucre, grand-père dans le sirop.

Mardi le 28: Salade césar, spaghetti, gâteau aux carottes.

Mercredi le 29: Soupe à l'orge, pâté chalet, biscuits brisures de chocolat.

Jeudi le 30: Crème de brocoli, tourtière, cupcake.

LES REPAS AU COÛT DE 7$ SONT OFFERTS AUX PERSONNES DE 65 ANS+, À CELLES *EN PERTE D'AUTONOMIE, AUX MALADES OU AUX PERSONNES DANS LE BESOIN.*

Les menus peuvent changer sans préavis.

Pour commander : 418-465-2922

BON APPÉTIT!

Richère et Véronique

APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES – COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre invite les résidentes et résidents intéressé(e)s par l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'architecture ou le patrimoine à soumettre leur candidature afin de siéger au sein du Comité consultatif en urbanisme (CCU).

Rôle du CCU :

Le CCU joue un rôle essentiel dans la planification du territoire. Il fournit des avis et recommandations au conseil municipal sur :

- Zonage, lotissement et construction
- Demandes de dérogations mineures
- Modifications aux règlements d'urbanisme, plans de développement et plans d'aménagement d'ensemble
- Usages conditionnels

Le CCU siège à huis clos et est composé de cinq (5) membres permanents : un (1) conseiller municipal et quatre (4) résidents nommés par le conseil municipal. Les mandats sont de deux (2) ans et renouvelables.

Critères de sélection :

- Disponibilité pour participer aux réunions
- Bonne connaissance du territoire municipal
- Dynamisme, ouverture d'esprit et sens critique
- Intérêt ou expertise en urbanisme, environnement, aménagement, construction, architecture ou patrimoine (atout)
- Disponibilité pour suivre une formation obligatoire sur le rôle et les responsabilités dans les trois (3) mois suivant la nomination

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature au bureau de la Municipalité, soit par courriel à l'adresse suivante : dg@riviere-au-tonnerre.ca, ou par téléphone au 418 465-2255, poste 2.

Date limite de dépôt : 20 avril 2026

Le conseil municipal procédera à la nomination des membres du comité parmi les candidatures reçues.
Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 24ième jour de mars 2026.

Josée Poulin
Directrice générale et greffière trésorière

Municipalité amie des aînés

Rivière-au-Tonnerre se mobilise pour ses aînés!

Afin de nourrir la réflexion entourant la Politique en faveur des aînés 2027-2032 de la municipalité, un **sondage** s'adressant à tous les citoyens et citoyennes de 50 ans et plus sera envoyé par la poste dans la semaine du 20 avril.

Cette politique vise à améliorer la qualité de vie des aînés en comblant le mieux possible leurs besoins.

Répondre au sondage prendra entre 20 et 30 minutes et vous permettra de partager votre réalité, votre expérience et vos idées à ce sujet. Vous pouvez ainsi contribuer à améliorer le quotidien des aînés d'ici et le milieu de vie de tous ceux qui souhaitent y rester encore longtemps.

Surveillez votre casier postal …

Et merci de faire entendre votre voix, elle compte plus que vous ne le croyez !

AVRIL 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5 PÂQUES	6	7 Réunion	8	9	10	11
12	13	14	15 MRC	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MUNICIPALITÉ DE Rivière-au-Tonnerre

Conception du journal : Judith Touzel

© BlankCalendarPages.com